

**RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET
DE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE
CONCERNANT L'ANCIEN SITE DE LA
SOCIETE ARKEMA à LOISON-SOUS-LENS**



Enquête publique
Du lundi 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Alain Bailleul
16, rue d'Izel
62690 - Tilloy-les-Hermaville
Dossier E15000177/59

Le rapport ci-joint relate le déroulement de l'enquête publique relative au projet de servitude d'utilité publique concernant l'ancien site de la société ARKEMA à Loison-sous-Lens. L'enquête a eu lieu dans les locaux de la mairie de Loison-sous-Lens du lundi 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015 inclus.

Durant cette période aux jours et heures d'ouverture des bureaux, un dossier déposé dans les locaux de la mairie de Loison-sous-Lens a permis à toute personne intéressée par ce projet d'en prendre connaissance et de porter éventuellement les observations sur le registre ouvert à cet effet.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'arrêté, signé par les services de la Préfecture du Pas-de-Calais le 7 septembre 2015, faisant connaître les modalités de l'enquête publique a été affiché à proximité de l'entrée de la mairie de Loison-sous-Lens, affichage maintenu durant toute la durée de l'enquête.

Cet arrêté a également été apposé sur des panneaux situés à proximité des lieux concernés par l'enquête.

Le même avis a été publié dans 1 quotidien et 1 hebdomadaire à deux reprises selon les conditions prévues par la loi.

L'avis d'enquête et la notice de présentation ont été mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (« Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ICPE/Autorisation »).

Durant les cinq permanences assurées par mes soins, j'ai reçu 6 personnes. Deux personnes ont porté des observations sous forme écrite sur le registre prévu à cet effet et le Conseil Municipal de la commune de Loison-sous-Lens a également consigné un avis.

Le projet de servitude d'utilité publique a suscité quelques remarques. Mais aucune opposition ferme n'a été révélée.

CONCLUSION

Au terme de cette enquête publique que j'ai menée avec diligence et équité, après avoir :

- analysé le dossier mis à la disposition du public,
- reçu et renseigné toutes les personnes qui se sont présentées,
- écouté avec beaucoup d'attention leurs propos,
- recueilli les observations du public,
- pris connaissance des éléments techniques émis par le Maître d'Ouvrage en réponse aux observations formulées au cours de l'enquête,
- visité les lieux afin de me rendre compte de la situation géographique

Il est à retenir :

- Que le projet visant à instaurer une servitude d'utilité publique s'inscrit dans une nécessité de salubrité publique et constitue une mesure d'intérêt général,
- Que le Conseil Municipal de la commune de Loison-sous-Lens a délibéré favorablement sous réserve que la voirie située dans la zone 1 à l'intérieur de l'usine soit ré ouverte à la circulation publique

Au vu de :

- La régularité de l'enquête publique qui s'est déroulée sans incident,
- L'information du public qui a été faite conformément aux prescriptions réglementaires,
- La qualité du dossier mis à la disposition du public,

Je considère :

- Que le maître d'ouvrage a apporté au public des réponses précises et argumentées,
- Que les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein, la durée de l'enquête ayant permis à chacun de prendre pleinement connaissance du dossier,
- Que toutes les personnes qui auraient souhaité s'exprimer, en ont eu la possibilité,
- Qu'aucune opposition ne s'est manifestée contre ce projet

Compte tenu des ces recommandations et remarques, le projet proposé présente concrètement un caractère d'intérêt public.

En conclusion, **j'émet également un AVIS FAVORABLE** au projet soumis à enquête publique

Fait à TILLOY-LES-HERMAVILLE,
Le 30 novembre 2015

Le Commissaire Enquêteur

Alain BAILLEUL

